

## CONSEIL MUNICIPAL

du 28 JUILLET 2014

**ÉTAIENT ABSENTS :** MME SAYER Fanny (pouvoir à M. RULLAND Nicolas)  
M. SAINTOT Bernard (pouvoir à M. JOREZ Jean-Pierre)  
M. CORBLIN Laurent (pouvoir à M. QUENARDEL Michel)  
MME BRÉZILLON Bérengère

### LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **VALIDE** la modification d'appellation de la « rue du Craon de Ludes » en renommant celle-ci « ruelle Gambetta ». En effet, de nombreux véhicules sont mal dirigés par les GPS et arrivent à la « rue du Craon de Ludes » au lieu d'accéder au lieudit « Le Craon de Ludes ».
- **DÉCIDE** de valider le choix de la commission d'appel d'offres et de retenir l'entreprise COLAS Est pour un montant de 142 050.22 €H.T. concernant la réfection des rues Carnot et Saint Vincent.
- **DÉCIDE** de valider le choix de la commission d'appel d'offres et de retenir le bureau d'études GNAT Ingénierie pour un montant de 31 500.00 €H.T. concernant la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du lotissement « Les Bas de Ludes ».
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes du SIEM pour le marché du gaz naturel ouvert à la concurrence.
- **DÉCIDE** d'attribuer des prestations d'actions sociales lors de la remise d'une médaille d'honneur régionale, départementale et communale équivalent à 20 ans de service (médaille d'argent) à un agent titulaire. Le montant de cette gratification s'élève à 200 €par agent concerné.

#### Questions diverses :

- Le conseil Municipal prend connaissance du non exercice du Droit de Prémption Urbain sur les immeubles appartenant à :

- Mme Geneviève THOUMY et Consorts sis 7 rue de Chigny (division terrain)
- M. et Mme Guy DEDUIT, sis 29 Craon de Ludes (2 parties)
- M. Jean-Pierre BÉRÈCHE, sis Craon de Ludes

- Lecture des courriers concernant :

- Les habitants de la rue de la Libération
- M. Pascal LEROY
- M. Amé GUILLAUME

Ces requêtes demandent réflexion et vont être étudiées lors du prochain conseil.

**LE MAIRE**  
**Nicolas RULLAND**